

# Accompagnement à la VAE (Validation des Acquis de l'Expérience) Diplôme d'Etat Auxiliaire de Puériculture (DE AP)

## Objectifs

La VAE se concrétise par la rédaction d'un dossier qui apporte la preuve de l'expérience et des compétences et leur présentation devant un jury composé de professionnels. L'accompagnement à la VAE consiste à :

- Informer sur la démarche de VAE et sur les mesures et dispositifs qui la construisent.
- Recueillir les motivations du candidat dans la démarche de VAE.
- Fournir une aide méthodologique pour réaliser le dossier du candidat (présentation de l'expérience) : identifier, organiser, valoriser les éléments de leur expérience professionnelle et personnelle en vue de la constitution du dossier de VAE, mise en place d'un calendrier de rédaction.
- Veiller à la cohérence avec les attentes de l'organisme certificateur.
- Préparer l'entretien avec le jury.

## Compétences :

Au terme de la VAE, vous serez capable de :

- Accompagner l'enfant dans les gestes de la vie quotidienne.
- Evaluer l'état clinique et la mise en œuvre de soins adaptés en collaboration.
- Informer et accompagner les personnes et leur entourage des professionnels et apprenant.
- entretenir des locaux et des matériels et prévenir les risques associés.
- travailler en équipe pluri-professionnelle et traiter les informations liées aux activités de soins à la qualité/gestion des risques.

## Public visé par la prestation

Personne ayant eu une expérience d'un an minimum en lien avec la certification DEAP Auxiliaire de puériculture : poste en établissement d'accueil du jeune enfant, école maternelle, bénévolat auprès d'enfant de 0 à 18 ans...

## Prérequis

Avis de recevabilité positif émis par la commission de certification ; transmission du dossier de recevabilité en amont de l'accompagnement.

## Formation continue

### Niveau de sortie

Niveau de sortie DE AP : Diplôme d'Etat d'Auxiliaire de Puériculture.

### Durée de la prestation

24 heures réparties sur une période entre 6 et 12 mois.

*Personnalisation du parcours possible en fonction des compétences acquises et d'éventuelles situations de handicap.*

### Dates et modalités d'organisation de la prestation

Des réunions d'information sont organisées au sein de l'établissement.

Une convention est signée entre le candidat et le responsable des VAE.

- **Dates** : rendez-vous définis en concertation avec le candidat.
- **Modalités** : alternance de séances en présentiel et en distanciel (visioconférence/entretien téléphonique et suivi individuel par courrier électronique).

### Lieu de formation



Lycée - Centre de formation - IFAP

**REIGNIER FORMATION CONTINUE**  
Centre de Formation  
du Lycée Jeanne Antide  
55 impasse du Brévent 74930 REIGNIER  
www.lyceejeanneantide.fr

## Étapes de la V.A.E.

1. Retirer un dossier de demande de recevabilité soit sur le site de l'établissement accompagnateur [www.lyceejeanneantide.fr](http://www.lyceejeanneantide.fr) soit auprès de la DREETS Direction Régionale Economie Emploi et Solidarité, le compléter et le transmettre avec les justificatifs à la DREETS : 1 bd. Vivier Merle tour SUISSLIFE 69443 LYON.
2. La Commission de certification étudie votre demande et émet un avis positif ou négatif dans les 2 mois suivant la demande
- 3. Si l'avis est positif, débute alors la démarche de VAE, et, si vous le souhaitez, la prestation d'accompagnement pour vous aider dans votre démarche personnelle de VAE.**
4. Rédiger le dossier rédactionnel de présentation des acquis.
5. Etude de votre dossier par un jury d'évaluation, entretien avec le jury. Décision finale du Jury DE AP sur la proposition de la Commission de certification :  
Le jury peut décider d'une validation totale, partielle ou refus du DE AP.

## Déroulement de la prestation d'accompagnement

L'écriture se fera entre les différents temps de rencontre avec l'accompagnateur à qui le candidat enverra son travail 8 jours avant la date de l'entretien.

### **Bloc 1 : Accompagnement et soin de l'enfant dans les activités de la vie quotidienne et de sa vie sociale (4h)**

- Module 1 : Accompagnement et soin de l'enfant dans les activités de la vie quotidienne et de sa vie sociale.
- Module 1 bis : activités d'éveil, de loisir, d'éducation et d'accompagnement à la vie sociale.
- Module 2 : repérage et prévention des situations à risque.

### **Bloc 2 : Evaluation de l'état clinique et mise en œuvre des soins adaptés en collaboration (4h)**

- Module 3 : évaluation de l'état clinique d'une personne.
- Module 4 : mise en œuvre des soins adaptés, évaluation et réajustement.
- Module 5 : Accompagnement de la mobilité de la personne aidée.

### **Bloc 3 : Information et accompagnement des personnes et de leur entourage, des Professionnels et des apprenants (4h)**

- Module 6 : relation et communication avec les personnes et leur entourage.
- Module 7 : accompagnement des personnes en formation et communication avec les pairs.

### **Bloc 4 : Entretien de l'environnement immédiat de la personne et des matériels liés aux activités en tenant compte du lieu et des situations d'intervention (4h)**

- Module 8 : Entretien des locaux et des matériels et prévention des risques associés.

### **Bloc 5 : Travail en équipe pluri-professionnelle et traitement des informations liées aux activités de soins à la qualité/gestion des risques (4h)**

- Module 9 : traitement des informations
- Module 10 : travail en équipe pluri-professionnelle qualité et gestion des risques.

**Cela représente 20 heures pour la rédaction écrite et 4 heures pour l'exercice oral.**

## Méthodologie

Le rôle de l'accompagnateur consiste à aider le candidat, au travers notamment d'entretiens d'exploration de parcours et d'explicitation des activités :

- Décrire son activité faire ressortir les compétences acquises et les connaissances mobilisées.
- Analyser les spécificités des situations de travail rencontrées
- Examiner le travail réel et non le travail prescrit
- Prendre de la distance par rapport à ses différentes expériences
- Structurer et organiser sa pensée.

## Modalités financières

Le coût pour le forfait de 24h « VAE accompagnement » est de 2 496 € TTC pour tout organisme extérieur soit 104 € de l'heure et de 1 920 € en auto-financement soit 80 € de l'heure.

La VAE est un dispositif lié à la formation professionnelle continue. Elle peut être donc financée en tout ou partie de différentes manières :

- Pôle Emploi.
- Région Auvergne-Rhône-Alpes.
- Transition pro CPF.
- Employeur (OPCO).
- Financement personnel.

Le financement dépend également du nombre de blocs de compétences (AP) que le candidat doit présenter, en fonction du diplôme préparé.

Un devis sera présenté au candidat en fonction du nombre d'heures d'accompagnement prévu.

## Equipements / Accès / Transports

### • Matériel / Équipement

- Salles équipées de vidéoprojecteurs, espace numérique, connexion internet sans fil WIFI.
- Outils de visioconférence (zoom).

### • Restauration

- Self de l'établissement ou Salle repas avec repas froid uniquement.
- Commerces alimentaires et de restauration à proximité.

### • Transports

- Parking gratuit sur place.
- Parking gratuit à proximité / places de parking gratuites aux alentours.
- Gare à proximité (Gare De Reignier à 10 min à pied).

### • Accessibilité PMR des locaux

Oui totale.

## Centre de formation partenaire



### REIGNIER FORMATION CONTINUE

#### Centre de Formation du Lycée Jeanne Antide

55 impasse du Brévent 74930 REIGNIER  
[www.lyceejeanneantide.fr](http://www.lyceejeanneantide.fr)

Contact (inscriptions) : Mme HAMON  
04 50 43 25 15 | [ifap.reignier@cneap.fr](mailto:ifap.reignier@cneap.fr)

## Organisme de formation :



4 rue de l'Oratoire  
69300 Caluire et Cuire  
04 72 10 94 08  
[cfc@akteap.cneap.fr](mailto:cfc@akteap.cneap.fr)  
[www.cfa-creap.com](http://www.cfa-creap.com)

Association loi 1901  
N°SIRET : 503 049 215 00026  
Déclaration d'activité  
enregistrée sous le numéro  
84 69 17362 69.  
Cet enregistrement ne vaut  
pas agrément de l'Etat.